



N° 2020/117
du 29 octobre 2020



DELIBERATION

autorisant le maire à signer l'avenant n° 1 au marché à commandes n° 98.2.21.19.F.16.00 relatif à la fourniture et au montage de pneumatiques sur les véhicules du parc roulant de la commune de PAITA.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU la loi n°69-05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,

VU la loi n°99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n°99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération modifiée n°136/CP du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics et notamment son article 40,

VU la délibération n°2019/141 du 21 novembre 2019 autorisant le maire à signer avec LA MAISON DU PNEU un marché public relatif à la fourniture et au montage de pneumatiques sur les véhicules du parc roulant de la Commune de PAITA pour un montant minimum de 2 713 229 F CFP TTC et un maximum de 5 426 457 FCFP TTC,

VU le marché à commandes n°98.2.21.19.F.16.00 notifié le 16 décembre 2019 au titulaire,

VU le projet d'avenant n° 1 au marché public n°98.2.21.19.F.16.00 susvisé,

Considérant une erreur d'écriture sur la taille des pneus au bordereau des prix unitaires et au détail quantitatif estimatif, ainsi que l'ajout d'un nouveau véhicule dans le parc roulant de la commune,

Considérant que ledit avenant n°1 représente une augmentation de 0.05% du montant initial du marché,

La commission des travaux et des équipements publics consultée en sa séance du 21 octobre 2020,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} :

Le maire est autorisé à signer l'avenant n°1 au marché public n° 98.2.21.19.F.16.00 relatif à la fourniture et au montage de pneumatiques sur les véhicules du parc roulant de la commune de PAITA, conclu avec la société LA MAISON DU PNEU.

L'augmentation du montant minimum est de trente et un mille sept cent quatre-vingt-dix francs TTC (31 790 FCPF TTC). L'augmentation du montant maximum est de soixante-trois mille cinq cent quatre-vingt-un francs TTC (63 581 FCFP TTC).

ARTICLE 2 :

L'avenant n°1 du marché à commandes porte le montant minimum du marché susvisé à la somme de deux millions sept cent quarante-cinq mille dix-neuf francs TTC (2 745 019 CFP TTC) et, le montant maximum à la somme de cinq millions quatre cent quatre-vingt-dix mille trente-huit francs TTC (5 490 038 CFP TTC).

ARTICLE 3 :

Le délai de recours contre le présent acte devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie est de deux (2) mois à compter de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud, notifiée au titulaire du marché et affichée à la porte de la mairie.

LES MEMBRES DU CONSEIL

Le Maire

Willy GATUHAU




POUR AMPLIATION
Païta, le 30 OCT. 2020

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
30 OCT. 2020

AMPLIATIONS :

- Registre..... 1
- SAS..... 1
- Trésorier de la province Sud..... 1
- SG..... 1
- SGA..... 1
- DST..... 1
- Service des Finances..... 1
- LA MAISON DU PNEU..... 1
- Archive..... 1
- Affichage..... 2

CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU
de la transmission effectuée le 30 OCT. 2020
de la notification effectuée le 30 OCT. 2020
de la publication effectuée le 30 OCT. 2020
Par délégué du Maire
Le Secrétaire Général

Philippe MONTON

REPUBLIQUE FRANCAISE

NOUVELLE CALEDONIE

PROVINCE SUD

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE SUD

COMMUNE DE PAÏTA



FOURNITURE ET MONTAGE DE PNEUMATIQUES
SUR LE VEHICULES DU PARC ROULANT
DE LA COMMUNE DE PAÏTA

AVENANT N° 1

AU

MARCHE N° 98.2.21.19.F.16.00

TITULAIRE : MAISON DU PNEU

Octobre 2020

AVENANT N° 1

MONTANT ANNUEL MINI TTC DU MARCHÉ AVANT AVENANT N° 1 :
2 713 229 FCFP

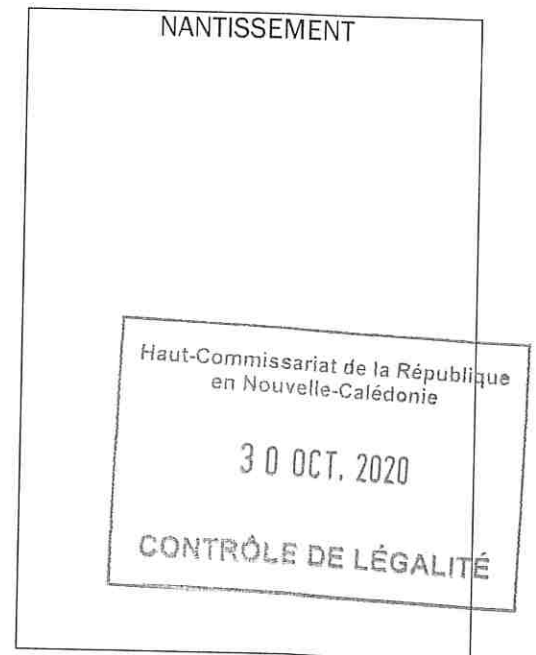
MONTANT MINI DE L'AVENANT :
31 790 FCFP

MONTANT ANNUEL MINI TTC APRES AVENANT N° 1 :
2 745 019 FCFP

MONTANT ANNUEL MAXI TTC DU MARCHÉ AVANT AVENANT N° 1 :
5 426 457 FCFP

MONTANT MAXI DE L'AVENANT :
63 581 FCFP

MONTANT ANNUEL MAXI TTC APRES AVENANT N° 1 :
5 490 038 FCFP



Exercice : 2020
Section : Fonctionnement
Engagement : 2019/141

Mode de passation du Marché : *Le marché est passé par appel d'offres ouvert en application des articles 24 et suivants de la délibération n° 136/CP modifiée du 1^{er} mars 1967 portant réglementation des marchés publics et conformément aux articles 33 relatif aux marchés à commandes et 40 relatif à la passation d'avenant de la délibération susvisée.*

Ordonnateur :

Monsieur le Maire de la commune de Païta

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Trésorier de la Province Sud

Personne responsable du marché :

Monsieur le Directeur des services techniques de la ville de Païta

Personne habilitée à donner les renseignements affectant la garantie résultant du nantissement ou de la cession :

Monsieur le Directeur des services techniques de la ville de Païta

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte :

- la modification de deux (2) numéros de prix 26 et 38 du Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U) et du Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E), suite à une erreur d'écriture sur la taille des pneus ;
- un prix nouveau – 43, suite à l'ajout de nouveau véhicule dans le parc roulant de la commune.

Le présent avenant à une incidence financière. Il représente une augmentation de 0,05% par rapport au montant initial du marché.

Le présent avenant modifie en conséquence les pièces suivantes du marché :

- l'acte d'engagement ;
- le bordereau des prix unitaires (B.P.U), et le détail quantitatif estimatif (D.Q.E) ;

ARTICLE 2 – ACTE D'ENGAGEMENT

L'article 2 – PRIX de l'acte d'engagement est modifié comme suit :

« Les modalités de révision ou d'actualisation des prix sont fixées au CCAP.

Les fournitures seront rémunérées par application des prix unitaires du bordereau des prix (BPU) aux quantités réellement exécutées.

L'évaluation de l'ensemble des fournitures, telle qu'elle résulte du détail estimatif, pour l'année est la suivante :

<u>MONTANT MINIMUM ANNUEL</u>		
Montant HT :	DEUX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE DOUZE MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT DIX FRANCS CFP	2 472 990 FRS
TGC 11% :	DEUX CENT SOIXANTE DOUZE MILLE VINGT NEUF FRANCS CFP	272 029 FRS
Montant TTC :	DEUX MILLIONS SEPT CENT QUARANTE CINQ MILLE DIX NEUF FRANCS CFP	2 745 019 FRS

<u>MONTANT MAXIMUM ANNUEL</u>		
Montant HT :	QUATRE MILLION NEUF CENT QUARANTE CINQ MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT FRANCS CFP	4 945 980 FRS
TGC 11% :	CINQ CENT QUARANTE QUATRE MILLE CINQUANTE HUIT FRANCS CFP	544 058 FRS
Montant TTC :	CINQ MILLION QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX MILLE TRENTE HUIT FRANCS CFP	5 490 038 FRS

»

Article 3 – MODIFICATION DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (B.P.U) :

Le B.P.U est remplacé par l'annexe n°1 jointe au présent avenant.

Article 4 – MODIFICATION DU DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF (D.Q.E)

Le D.Q.E est remplacé par l'annexe n° 1 jointe au présent avenant.

Article 5 – CLAUSES ET CONDITIONS DU MARCHE INITIAL

Toutes les clauses et conditions du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestations.

Le titulaire s'engage à la signature du présent avenant, à renoncer à présenter toute réclamation pour des faits antérieurs à ce dernier.

Fait à PAITA, le :

CONTRACTANT	QUALITE DU CONTRACTANT	EMARGEMENT POUR ACCEPTATION (précédé de la mention "lu et approuvé")

<p><i>Acceptation de l'offre</i></p>	<p>M. Willy GATUHAU, Habilité par la délibération n°2020/ du 29 octobre, accepte le présent avenant.</p> <p>à PAITA, le :</p> <p style="text-align: right;">Le Maire Willy GATUHAU</p>
------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

FOURNITURE ET MONTAGE DE PNEUMATIQUES

Bordereau des prix unitaires

N° de prix	NATURE	P.U FOURNITURE HT	P.U MAIN D'ŒUVRE HT
1	440/80-28 16.9-28:	70 100	∅
2	235/70R16 15	19040	∅
3	13R22.5:	54 500	∅
4	395/85R20:	171 400	∅
5	165R13C:	8080	∅
6	185/75R14C:	7480	∅
7	235/75R17.5:	24 000	∅
8	225/70R15C:	9605	∅
9	170/70R14:	4 800	∅
10	205/70R15C:	8330	∅
11	175/65R14:	4880	∅
12	235/70R16:	19040	∅
13	265/75R16:	29 600	∅
14	175/65R15:	5100	∅
15	205/60R16:	7480	∅
16	205/55R16:	6000	∅
17	205/65R15C:	8415	∅
18	175/70R14:	4800	∅
19	215/70R15C:	9860	∅
20	195/50R15:	6000	∅
21	195/65R15:	6240	∅
22	PM 212 11R22.5:	38700	∅
23	205/65R15:	7225	∅
24	315/80R22.5:	57900	∅
25	225/40ZR18:	9200	∅
26	225/65R17:	17360	∅
27	215/55R17:	19840	∅
28	255/65R17:	21920	∅
29	205/50R17:	12960	∅
30	215/65R16:	8400	∅
31	205/55R17:	17680	∅
32	P215/60R17:	8400	∅
33	185R14C	7480	∅
34	195/55R16:	6460	∅

[Signature]

Bordereau des prix unitaires

N° de prix	NATURE	P.U FOURNITURE HT	P.U MAIN D'ŒUVRE HT
35	255/70R16:	19680	φ
36	225/60R17:	9200	φ
37	185R14LT:	7480	φ
38	225/60R18:	17040	φ
39	215/75R17.5:	22300	φ
40	12.4*24	41500	φ
41	16.9*30	73000	φ
42	REPARATION:	φ	φ
43	235/55R18	16900	φ

MAISON DU PNEU
 BP. 2358 - Nouméa
 Tél : 27 24 61 - Fax : 25 10 50
 E.mail : maisondupneu@mls.nc
 Ridet : 039 024.002



FOURNITURE ET MONTAGE DE PNEUMATIQUES

Detail Quantitatif Estimatif (DQE)

N° de prix	NATURE	P.U FOURNITURE HT	P.U MAIN D'ŒUVRE HT	QTE MINI	QTE MAXI	MONTANT MINI	MONTANT MAXI
1	440/80-28 16.9-28:	70 100		2	4	140 200	280 400
2	235/70R1615:	11 120		2	4	22 240	44 480
3	13R22.5:	54 500		2	4	109 000	218 000
4	395/85R20:	171 400		4	8	685 600	1 371 200
5	165R13C:	8 080		4	8	32 320	64 640
6	185/75R14C:	7 480		1	2	7 480	14 960
7	235/75R17.5:	24 000		2	4	48 000	96 000
8	225/70R15C:	9 605		2	4	19 210	38 420
9	170/70R14:	4 800		2	4	9 600	19 200
10	205/70R15C:	8 330		2	4	16 660	33 320
11	175/65R14:	4 880		6	12	29 280	58 560
12	235/70R16:	19 040		8	16	152 320	304 640
13	265/75R16:	29 600		2	4	59 200	118 400
14	175/65R15:	5 100		4	8	20 400	40 800
15	205/60R16:	7 480		2	4	14 960	29 920
16	205/55R16:	6 000		10	20	60 000	120 000
17	205/65R15C:	8 415		2	4	16 830	33 660
18	175/70R14:	4 800		2	4	9 600	19 200
19	215/70R15C:	9 860		4	8	39 440	78 880
20	195/50R15:	6 000		12	24	72 000	144 000
21	195/65R15:	6 240		4	8	24 960	49 920
22	PM 212 11R22.5:	38 700		2	4	77 400	154 800
22.A	295/80/R22.5	46 800		2	4	93 600	187 200
23	205/65R15:	7 225		2	4	14 450	28 900
24	315/80R22.5:	51 900		2	4	103 800	207 600
25	225/40ZR18:	9 200		2	4	18 400	36 800

Handwritten signature

Detail Quantitatif Estimatif (DQE)

N° de prix	NATURE	P.U FOURNITURE HT	P.U MAIN D'ŒUVRE HT	QTE MINI	QTE MAXI	MONTANT MINI	MONTANT MAXI
26	225/65R17	17 360		2	4	34 720	69 440
27	215/55R17	19 840		2	4	39 680	79 360
28	255/65R17	21 920		2	4	43 840	87 680
29	205/50R17	12 960		2	4	25 920	51 840
30	215/65R16	8 400		10	20	84 000	168 000
31	205/55R17	17 680		2	4	35 360	70 720
32	P215/60R17	8 400		2	4	16 800	33 600
33	185R14C	7 480		1	2	7 480	14 960
34	195/55R16	6 460		2	4	12 920	25 840
35	255/70R16	19 680		2	4	39 360	78 720
36	225/60R17	9 200		2	4	18 400	36 800
37	185R14LT	7 480		1	2	7 480	14 960
38	225/60R18	17 040		2	4	34 080	68 160
39	215/75R17.5	22 300		1	2	22 300	44 600
40	12.4*24	41 500		1	2	41 500	83 000
41	16.9*30	73 000		1	2	73 000	146 000
42	REPARATION			10	20	0	0
43	235/55R18	19 600		2	4	39 200	78 400
		TOTAL HT ANNUEL				2 472 990	4 945 980
		TGC 11%				272 029	544 058
		TOTAL TTC ANNUEL				2 745 019	5 490 038

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

30 OCT. 2020

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

MAISON DU PNEU
BP. 2358 - Nouméa
Tél : 27 24 61 - Fax : 25 10 50
E.mail : maisondupneu@mls.nc
Ridet : 039 024.002